

CHU : les infirmiers vont récupérer leurs RTT

La direction de l'hôpital va embaucher une centaine d'infirmiers, sortis de l'école fin novembre. Les congés, RTT et fériés non pris seront récupérés jusqu'en janvier 2012.

Pourquoi ? Comment ?

Est-ce que la RTT pose problème au CHU de Caen ?

Les 35 heures, instaurées depuis 2002, permettent aux salariés de réduire le temps de travail, avec à la clé, selon les accords de branches, des journées à récupérer. Qu'en est-il au CHU de Caen ? « Je ne peux pas vous parler de ce qui s'est passé depuis 2002. Je ne suis pas là depuis longtemps », explique Sophie Guerraz, directrice des ressources humaines. Selon elle, « sur 2011, la difficulté porte principalement sur les infirmières avec de nombreux départs en retraite jusqu'au 30 juin. Nous avons aussi rencontré des difficultés ponctuelles de recrutement. »

Autre problème évoqué par la responsable des ressources humaines, « les infirmiers diplômés ne sortent de l'école que fin novembre ». Pas facile du coup, pour le personnel, de solder congés, RTT et jours fériés avant la fin décembre 2011. « Cela représente en moyenne, un peu plus de 20 jours par infirmier. »

Comment le CHU va régler le problème ?

« Nous faisons appel à des infirmiers en intérim. Mais nous allons embaucher en CDD, une centaine d'infirmiers sortant de l'école entre le 28 novembre 2011 et le 15 janvier 2012 », précise Sophie Guerraz.

Le CHU va ainsi regonfler ses effectifs pour solder les jours de congés. « Pour la majorité, cela sera fait au 2 janvier et pour le reste entre le 15

La situation dans une douzaine de pôles du CHU de Caen

724,75 c'est le nombre d'infirmiers non spécialisés de jour (équivalent temps plein) de janvier à août 2011

Nombre de jours restant à prendre



665,8 c'est le nombre d'aides-soignants de jour (équivalent temps plein) de janvier à août 2011

Nombre de jours restant à prendre



Source : chiffres transmis par la direction du CHU de Caen au Comité technique d'établissement

et le 31 janvier 2012. » Une information confirmée par la CGT : « La direction a affirmé qu'aucun salarié ne perdrait de jours de congés ou de RTT. Mais pour certains secteurs, ils ne pouvaient pas poser tous leurs congés sur décembre 2011. Les infirmiers notamment auront jusqu'à janvier, voire mi-février 2012 pour récupérer leurs jours. »

Que peuvent faire les salariés ?

« Les jours sont tous récupérés mais pas payés. Une minorité de salariés place des journées sur leur compte épargne temps », poursuit la responsable de la DRH. Mais pas question de paiement.

Qui remplacera la RTT, les jours fériés et les congés payés des jeunes embauchés ? « Ils ont deux jours et demi de congés et deux jours de RTT par mois avec des plannings plus équilibrés. »

C'est sûr qu'à ce compte-là, les remplacements devraient poser moins de problèmes.

Pendant l'été, le CHU ne risque-t-il pas de se retrouver avec des effectifs réduits pour remplacer ceux qui partent en vacances ? « Non parce qu'en juillet 2012, on aura une sortie de l'école d'infirmiers. Toutes les mensualités seront pourvues pendant les congés d'été et cela devrait être plus fluide en 2012. »

Qu'est-ce que cela montre ?

Pour la CGT, « 2011 est pire que 2010. On a vu les effets de la réduction du personnel effectuée en 2010. Dans certains services, notamment au pôle médecine, où le passage des patients est quasi constant avec des grosses charges de travail et moins d'effectifs, on est à flux tendu. » Du coup, les plannings sont sans cesse modifiés et il suffit d'un arrêt maladie pour rappeler du personnel en repos. Ce qui augmente d'autant les jours à récupérer. « Le personnel est épuisé. »

Nathalie TRAVADON.

